



Communiqué de presse

08/10/2021

UNE NOUVELLE CONVENTION TRIENNALE (2021-2023) ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil départemental de la Mayenne reconduit son partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, le FIPHFP. Avec cette nouvelle convention 2021-2023, le Conseil départemental, en sa qualité d'employeur, poursuit sa politique pour renforcer ses actions en matière d'égalité au travail et d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Une convention de partenariat, suivie de deux avenants, a été signée entre le FIPHFP et le Conseil départemental pour les années de 2016 à 2020. Pendant ces 5 années, un grand nombre d'actions d'informations, de sensibilisation, d'accompagnement ont été menées dans la collectivité afin de **favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap**, avec le **soutien financier du FIPHFP à hauteur de 411 000 €**.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Au Conseil départemental, le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est ainsi passé de 55 au 1^{er} janvier 2016 à **80 au 31 décembre 2020 augmentant le taux d'emploi direct** de 3,74% à **5,37% en 2020**. Ces chiffres ne tiennent pas compte des actions du Département en faveur de l'emploi indirect, avec le financement de prestations en faveur des ESAT et entreprise adaptées, ayant permis d'atteindre un **taux d'emploi indirect de 6,85% en 2019**.

Une convention renouvelée pour 3 ans

En vue de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, il a été proposé de renouveler le partenariat avec le FIPHFP. Ce projet, **validé à l'unanimité par le comité local du FIPHFP** le 22 juin dernier, a abouti à un accord de financement d'environ **334 000€ pour 3 ans**.

Ce vendredi 8 octobre Olivier Richefou, Président du Conseil départemental, Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP, Sophie Brodiez, Secrétaire générale du FIPHFP et Gilles Bonny, Directeur régional adjoint de la Banque des Territoires renouvellent leur engagement à travers une convention triennale portant sur la période 2021-2023.

Une convention structurée autour de 7 fiches actions

1. le recrutement des travailleurs en situation de handicap ;
2. le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptées ;
3. le maintien dans l'emploi ;
4. la formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés ;
5. la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap ;
6. les actions innovantes ;
7. les autres dispositifs de l'employeur (prise en charge prévoyance majorée - aucune aide du FIPHFP n'est demandée pour cet item).

L'ACTU



Pour la 4e année en 2021, des duos vont associer un agent du Département et une personne en situation de handicap engagée dans une démarche de reconversion professionnelle, pour un temps de découverte d'un métier.

L'opération DUODAY, organisée le 18 novembre à l'initiative du secrétariat d'Etat chargé des Personnes Handicapées et de l'association ALGEII

durant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH du 15 au 21 novembre), est l'occasion pour des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, de découvrir un nouveau métier ou un nouvel environnement professionnel.

Le Département s'associe à cette journée nationale depuis sa création. Elle aura lieu cette année le jeudi 18 novembre et propose aux agents volontaires de la Collectivité de créer un duo avec une personne en situation de handicap pour faire découvrir leur métier et leurs missions sur le temps d'une journée.

Contacts Presse :

Direction de la Communication et de l'Attractivité - Géraldine Galodé au 02 43 01 26 08 - geraldine.galode@lamayenne.fr
FIPHFP : Léa Valleix au 06 30 69 50 16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com



L'INFO EN +

#handicap : s'adapter, c'est aussi l'affaire des autres

PRIX DU JURY - CATÉGORIE COMMUNICATION D'ENTREPRISE
Festival Regards Croisés 2019

Lors de ce festival de courts-métrages dédié au handicap, le Département de la Mayenne a été primé pour le film

« #handicap : s'adapter, c'est aussi l'affaire des autres » (réalisation Bertrand Tison, SAS Prisma)



Ce film fait partie d'une série de 5 films réalisés par les équipes de la Direction des ressources humaines (SCTRS et MCIM) et dont l'objectif était de sensibiliser les agents départementaux à l'accueil et à l'intégration d'une personne en situation de handicap dans le milieu du travail.



Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le **FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques** (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions

pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : *"il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget"* (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

Créée en 2018, **la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts**. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle **accompagne les grandes mutations en cours, et, à ce titre, elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.**

www.banquedesterritoires.fr



Contacts Presse :

Direction de la Communication et de l'Attractivité - Géraldine Galodé au 02 43 01 26 08 - geraldine.galode@lamayenne.fr

FIPHFP : Léa Valleix au 06 30 69 50 16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com